



## Avis d'enquête publique

### Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS-EN-BERRY

#### Enquête publique sur le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CLION-SUR-INDRE.

Par arrêté du 21 août 2023 le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clion-sur-Indre.

Monsieur Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté de Communes et à la Mairie de Clion-sur-Indre, pour une durée de 32 jours, du **vendredi 15 septembre 2023 à 9 heures au lundi 16 octobre 2023 à 17 heures**, aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la Communauté de Communes et de la Mairie de Clion-sur-Indre.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie de Clion-sur-Indre :

- **Le vendredi 15 septembre 2023, de 9 heures à 12 heures ;**
- **Le mardi 3 octobre 2023, de 9 heures à 12 heures ;**
- **Le lundi 16 octobre 2023, de 14 heures à 17 heures.**

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : <http://www.chatillonnais-en-berry.fr/> Urbanisme – Révision allégée Clion-sur-Indre – Enquête publique. Une version papier est également disponible au siège de la Communauté de Communes, 1 rue Maurice Davailon à Châtillon-sur-Indre, et à la commune de Clion-sur-Indre aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête disponible au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de Clion-sur-Indre, ou les adresser au Commissaire Enquêteur :

- Par écrit : au siège de la Communauté de Communes, 1 rue Maurice Davailon à Châtillon-sur-Indre ;
- Par mail : « [accueil@chatillonnais-en-berry.fr](mailto:accueil@chatillonnais-en-berry.fr) »

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de Communes et sur son site internet à l'adresse : <http://www.chatillonnais-en-berry.fr/> Urbanisme – Révision allégée Clion-sur-Indre – Enquête publique.